Soixante-quatorzième année. — N° 306. Le Numéro : 1 fr. 50. Mercredi 23 Décembre 1942.

JOURNAL OFFICIEL
DE L'ETAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 2 FRANCS

AVIS AUX ABONNES

Par suite de la réduction obligée des tirages, MM. les abonnés désireux de renouveler leur abonnement sont instamment priés de le faire quinze jours au moins avant la date de son expiration.

Cette recommandation a pour but d'éviter que leurs collections ne demeurent incomplètes du fait de l'interruption du service, les numéros qui manqueraient ne pouvant être rétroactivement fournis.

Le payement des abonnements par chèque postal à notre compte courant n° 100-97, à Paris, est recommandé à la condition expresse de toujours faire figurer au verso du chèque, en deux lignes selon les règlements, l'adresse complète de l'abonné, afin d'éviter toute erreur quant au destinataire de l'abonnement.

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 1049 du 16 décembre 1942 portant exemption définitive du stage obligatoire dans les chantiers de la jeunesse pour les jeunes gens ayant travaillé en Allemagne (p. 4186).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Chef du Gouvernement.

Liste de fonctionnaires et agents civils ou militaires, membres des sociétés secrètes, ayant souscrit une fausse déclaration (12e liste) (p. 4186).

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX QUESTIONS JUIVES

Arrêtés portant nominations (cabinet du commissaire général) (p. 4186).

Arrêté nommant des administrateurs provisoires (p. 4186).

Ministère de l'intérieur.

Arrêtés portant nominations de maires et adjoints aux maires (p. 4188).

Ministère de la justice.

Décret n° 3430 du 1er décembre 1942 portant règlement d'administration publique et modifiant l'organisation du conseil de prud'hommes de la Seine (p. 4188).

Arrêté portant nominations, promotions et chargeant de fonctions (magistrature) (p. 4189).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret n° 2630 du 14 décembre 1942 infligeant des peines disciplinaires (p. 4189).

Ministère de l'économie nationale et des finances.

Arrêté du 14 décembre 1942 relatif aux courtiers en valeurs mobilières auprès de la bourse de Paris (p. 4190).

Arrêté portant nomination du président de la caisse centrale de crédit coopératif (p. 4190).

Ministère de l'agriculture et du ravitaillement.

Arrêté du 27 novembre 1942 indiquant les conditions à remplir par les juments pour être considérées comme poulinières d'élite (p. 4190).

Arrêté du 19 décembre 1942 portant unification des organismes professionnels de mutualité agricole dans les départements du Morbihan et de la Loire-Inférieure (p. 4190).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 11 décembre 1942 relatif à l'indemnité annuelle des membres de l'Institut (p. 4190).

Arrêtés portant nominations :

Ecole nationale préparatoire à l'enseignement dans les collèges de Saint-Cloud (p. 4190).

Enseignement supérieur (p. 4190).

Ordre des architectes (p. 4190).

Beaux-arts (p. 4191).

Ministère de l'information.

Arrêté portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat (p. 4191).

Ministère de la production industrielle et des communications.

Décret relatif au déclassement de différentes sections du réseau suburbain des tramways de Saint-Etienne (rectificatif) (p. 4191).

Décret relatif à l'organisation de l'école technique des mines de Douai (rectificatif) (p. 4191).

Secrétariat d'Etat à la guerre.

Décret n° 3633 du 8 décembre 1942 portant nomination dans la Légion d'honneur (p. 4191).

Arrêté portant inscription aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire (rectificatif) (p. 4191).

Arrêté portant démission d'office (personnel militaire) (p. 4191).

Secrétariat d'Etat à la marine.

Arrêté du 21 décembre 1942 portant concession de la médaille militaire (p. 4191).

Secrétariat d'Etat à l'aviation

Décret n° 3661 du 21 décembre 1942 modifiant l'article 4 du décret du 5 juin 1941 relatif aux conditions d'admission à l'école nationale supérieure de l'aéronautique des licenciés ès sciences (p. 4191).

Arrêté portant nominations (administration centrale) (p. 4192).

Secrétariat d'Etat aux colonies.

Décret n° 3730 du 17 décembre 1942 portant promotions et nomination dans la Légion d'honneur (p. 4191).

Arrêté portant nominations (groupements professionnels des transports en Indochine) (p. 4191).

Arrêté portant licenciement (personnel colonial) (p. 4191)

Secrétariat d'Etat à la santé.

Décret n° 3554 du 3 décembre 1942 portant acceptation d'une démission (p. 4191).

Arrêté nommant un régisseur d'avances (p. 4191).

Arrêtés portant nominations (administration centrale, sanatoriums publics) (p. 4191).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Avis de concours pour le recrutement d'inspecteurs chauffeurs mécaniciens de la police nationale (p. 4192).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Avis de notification (tribunal interdépartemental des dommages de guerre de Paris) (p. 4192).

Avis relatif au tirage de la vingt-quatrième tranche de la loterie nationale 1942 (p. 4192).

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES COMMUNICATIONS

Avis de concours pour le recrutement de cantonniers chefs des ponts et chaussées (p. 4192).

Restitutions anonymes au Trésor (p. 4192).

LOIS

LOI n° 1049 du 16 décembre 1942 portant exemption définitive du stage obligatoire dans les chantiers de la jeunesse pour les jeunes gens ayant travaillé en Allemagne.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 18 janvier 1941 instituant un stage obligatoire dans les chantiers de la jeunesse,

Décrétons:

Art. 1er. — Par dérogation à l'article 1er de la loi du 18 janvier 1941, est exempté, à titre définitif, du stage dans un chantier de la jeunesse, tout citoyen français du sexe masculin ayant travaillé en Allemagne pendant une durée d'un an au minimum.

Art. 2. — La durée minimum indiquée à l'article précédent est calculée à partir de la signature d'un contrat de travail par l'intéressé non compris le temps d'apprentissage accéléré qu'il pourrait avoir suivi auparavant.

Art. 3. — Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, le ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et aux communications et le secrétaire d'Etat au travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 16 décembre 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur et aux affaires étrangères,

PIERRE LAVAL.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,

ABEL BONNARD.

Le ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et aux communications,

JEAN BICHELONNE.

Le secrétaire d'Etat au travail,

HUBERT LAGARDELLE.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

CHEF DU GOUVERNEMENT

Liste de fonctionnaires et agents civils ou militaires, membres des sociétés secrètes, ayant souscrit une fausse déclaration.

(42e liste.)

Albrand (Fidèle-Marius), gérant de cabine téléphonique à Saint-Jean-des-Crottes (Hautes-Alpes). A appartenu au Grand Orient de France, loge « Les Amis des Hautes-Alpes » de Gap.

André (Georges), agent manipulant des postes, télégraphes et téléphones à Lyon (Rhône). A appartenu au Grand Orient de France, loge « La Raison » d'Oran.

Armand (Omer-Raoul), garde veilleur à la poudrerie nationale de Saint-Chamas. A appartenu au Grand Orient de France, loge « La Gerbe fraternelle » de Sète.

Arnaud (Jean), facteur des postes, télégraphes et téléphones à Saint-Capraise-de-Lalinde (Dordogne). A appartenu au Grand Orient de France, loge « Amitié et Fidélité » de Bergerac, et à la Grande Loge de France, loge « La Tolérance » de Périgueux.

Arabeyre (Louis-François), contrôleur principal des enquêtes du service central du contrôle des prix à Paris. A appartenu au Grand Orient de France, loge « L'Emancipation thouarsaise » de Thouars.

Baconnet (François-Charles), instituteur public à Damerey (Saône-et-Loire). A appartenu au Grand Orient de France, loge « Les Vrais Zélés » de Chalon-sur-Saône.

Ballet-Belmon (Léon-Jean-Camille), commis des postes, télégraphes et téléphones à Paris-Central. A appartenu au Grand Orient de France, loge « La Parfaite Union » de Rodez.

Barquissau (Emile-Murillo-Désiré-Léon), professeur de lettres au collège de Verneuil-sur-Avre (Eure). A appartenu au Rite écossais ancien et accepté, loge de perfection « Le Parvis philosophique » de Paris.

Basset (André-Gabriel), agent de la société d'électricité Guyenne et Gascogne à Clairac (Lot-et-Garonne). A appartenu au Grand Orient de France, loge « Espérance et Fraternité » de Clairac.

Bauzil (Marius-Bazile), inspecteur des usines et services techniques de la Compagnie pour l'éclairage des villes, 9, cité Canrobert, à Paris. A appartenu au Grand Orient de France, loge « Les Artistes réunis » de Limoges.

Beaulieu (Pierre-Joseph), instituteur public à Escarbotin (Somme). A appartenu au Grand Orient de France, loge « Picardie » d'Amiens.

Belval (Paul), caissier au service municipal d'électricité de la commune de Wavrin (Nord). A appartenu au Grand Orient de France, loge « Picardie » d'Amiens.

Bernard (Charles-Victor), chef de section du service d'exploitation industrielle des tabacs à Paris. A appartenu au Grand Orient de France, loge « Les Frères unis inséparables » de Paris.

Blachier (Gaston-Régis), instituteur public à Montélimar (Drôme). A appartenu au Grand Orient de France, loge « L'Humanité de la Drôme » de Valence.

Frenoy (Marcel-Alexandre), agent des postes, télégraphes et téléphones à Creil (Oise). A appartenu au Grand Orient de France, loge « La Sincérité fraternelle » de Creil, hospitalier de 1933 à 1936.

Gaudin (Louis), ingénieur des travaux publics de l'Etat à Branne (Gironde). A appartenu au Grand Orient de France, loges « Le Phare de la Chaouia » de Casablanca et « L'Etoile du Zerhoun » de Meknès, fondateur en 1922.

Henon (Lucien), inspecteur de police judiciaire à Lille (Nord). A appartenu au Grand Orient de France, loge « L'Evolution morale » de Lille, délégué judiciaire en 1934.

Hournat (Jean-Baptiste), instituteur public à Abrest (Allier). A appartenu au Grand Orient de France, loge « La Cosmopolite » de Vichy.

Le Rolland (Jacques-Célestin), céramiste à la manufacture nationale de Sèvres. A appartenu au Grand Orient de France, loge « Travail, Vérité et Justice » de Saint-Cloud.

Ruaud (Henri), professeur technique, chef de travaux à Egletons (Corrèze). A appartenu au Grand Orient de France, loge « La Vraie Fraternité » d'Agen.

Commissariat général aux questions juives.

CABINET DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL

Par arrêté en date à Vichy du 12 décembre 1942 du commissaire général aux questions juives, M. Pimpaneau (Louis) a été nommé directeur de cabinet, en résidence à Vichy, à compter du 1er décembre 1942.

Par arrêté en date à Vichy du 12 décembre 1942 du commissaire général aux questions juives, M. Antignac (Joseph) a été nommé chef de cabinet, en résidence à Vichy, à compter du 1er décembre 1942.

ADMINISTRATEURS PROVISOIRES

Le commissaire général aux questions juives,

Vu l'article 1er de la loi du 22 juillet 1941 relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux Juifs,

Arrête:

Article unique. — Les immeubles suivants, appartenant en tout ou en partie ou dirigés en tout ou en partie par des Juifs, sont pourvus des administrateurs provisoires ci-après:

M. Alliaume, 3, rue de Beauvais, à Chartres (Eure-et-Loir), pour l'immeuble sis et terrain sis à Nogent-le-Rotrou, appartenant à Bernard et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 décembre 1941).

M. Amaury, maire de Forêt-la-Folie (Eure), pour l'immeuble sis à la Pascaline, Civières (Eure), appartenant à Alcan et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 10 avril 1942).

M. Arnold, 71, rue des Santifontaines, à Laxou-Nancy (Meurthe-et-Moselle), pour l'immeuble sis 1, rue des Tiercelins, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), appartenant à veuve Schwab et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 16 décembre 1941).

M. Aumont (Armand), à Ouistreham (Calvados), pour l'immeuble sis 1, rue de l'Epargne, à Saint-Aubin-sur-Mer (Calvados), appartenant à Brull (Samuel) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 11 septembre 1942).

M. Baldy, 11, rue de Nabecor, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), pour les biens immobiliers en Meurthe-et-Moselle appartenant à Cahen (Louise-Thérèse) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 11 septembre 1942).

M. Bera (M.), 16, rue des Quinze-Vingts, à Troyes (Aube), pour:

Immeuble sis 7, avenue Jules-Ferry, à la Chapelle-Saint-Luc (Aube), appartenant à Berr (Louis) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 25 août 1941);

Immeuble sis 3, avenue de la Gare, à la Chapelle-Saint-Luc (Aube), appartenant à Berr et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 25 août 1941);

Immeuble sis 5, avenue de la Gare, à la Chapelle-Saint-Luc (Aube), appartenant à Berr (Louis) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 25 août 1941).

M. Berteaux, 24, avenue des Abbesses, à Chelles (Seine-et-Marne), pour l'immeuble sis 78, avenue du Maréchal-Foch, à Chelles (Seine-et-Marne), appartenant à Lévy (Adrien) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 12 février 1942).

M. Berthelm, à Jablines (Seine-et-Marne), pour l'immeuble sis à Jablines (Seine-et-Marne), appartenant à Kaezon et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 22 avril 1942).

M. Blicq, 21, avenue Belmontet, à Saint-Cloud, pour l'immeuble sis rue des Châtaigniers, à Avon (Seine-et-Marne), appartenant à Nordmann et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 3 février 1942).

M. Bourbonnet (Charles), 95, rue de la Croix-Blanche, à Bordeaux (Gironde), pour l'immeuble sis 55, allée Demour, à Bordeaux (Gironde), appartenant à veuve R. Bloch et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 11 septembre 1942).

M. Brice (Gaston), 6, rue Henri-Bertrand, à Esbly (Seine-et-Marne), pour l'immeuble sis à Condé-Sainte-Libiaire (Seine-et-Marne), appartenant à Bloch et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 8 septembre 1942).

M. Buffet, 15, rue de l'Epervier, à Chartres (Eure-et-Loir), pour:

Immeuble sis à Senonches (Eure-et-Loir), appartenant à Lévy (Marcel) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 1er janvier 1942);

Immeuble sis à Ver-en-Drouais (Eure-et-Loir), appartenant à Lévy (Raymond) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 10 avril 1942).

M. Cardine, 10, rue Saint-Michel, à Pont-Lévêque (Calvados), pour l'immeuble sis « La Tour Martine », à Saint-Martin-aux-Chartrains, appartenant à Lévy et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 15 juillet 1942).

M. Chambre (Edouard), 130, avenue de la République, à Saint-Dizier (Haute-Marne), pour:

Immeuble sis 12, place du Petit-Bourg, à Saint-Dizier (Haute-Marne), appartenant à May (Charles) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 12 mars 1942).

Immeuble sis 82, avenue d'Alsace-Lorraine, à Saint-Dizier (Haute-Marne), appartenant à May (Charles) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 12 mars 1942).

M. Chatelet (Philippe), industriel à Cayeux-sur-Mer (Somme), pour:

Immeuble sis villa « Le Tétracorde », à Cayeux-sur-Mer, appartenant à Traube Rotemberg et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 août 1942);

Immeuble sis villa « Romano », rue du Chevalier-de-La Barre, à Cayeux-sur-Mer (Somme), appartenant à Romano et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 août 1942);

Immeuble sis villa « L'Abeille », à Brighton-S, appartenant à veuve Lob et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 août 1942);

Immeuble sis route de la Mollière, à Cayeux-sur-Mer (Somme), appartenant à Perlin (Jacob) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 août 1942);

Immeuble sis villa « Les Œillets », à Cayeux-sur-Mer (Somme), appartenant à Terrade-Berger et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 août 1942).

M. de Chaumontel, à Lyons-la-Forêt (Eure), pour l'immeuble sis à Morgny-Sanglet (Eure), appartenant aux époux Meyer-Laffaiteur et tous autres copripriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 30 mars 1942).

M. Cornille, 32, boulevard Haussmann, à Paris, pour:

Immeuble sis à Saint-Fargeau (Seine-et-Marne), appartenant à Kahn et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 3 mars 1942);

Immeuble sis à la Brosse, commune de Héricy (Seine-et-Marne), appartenant à Teutsch et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 29 juin 1942);

Immeuble sis 4, rue de la Motte-aux-Cailles, à Melun (Seine-et-Marne), appartenant à Weill (Albert) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 29 décembre 1941).

M. Couche (J.), 24, boulevard Victor-Hugo, à Troyes (Aube), pour l'immeuble sis 19, rue Vauban, à Troyes (Aube), apaprtenant à Lévy (Roger) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 février 1942).

M. Dangeville (G.), 14, rue de la Madeleine, à Troyes (Aube), pour:

Immeuble sis 35, rue de l'Ecole-Normale, à Sainte-Savine (Aube), appartenant à Klein (André) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 25 août 1941);

Immeuble sis 44, avenue Anatole-France, à Troyes (Aube), appartenant à Klein (André) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 25 août 1941);

Immeuble sis 16, rue F.-Gentil, à Troyes (Aube), appartenant à Klein (André) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 25 août 1941).

M. Debackère, 3, rue du Château, à Fontainebleau (Seine-et-Marne), pour l'immeuble sis 130, Grande-Rue, à Fontainebleau (Seine-et-Marne), appartenant à Bickart et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 15 mai 1942).

M. Defossez, 11, rue du Gros-Gerard, à Lille (Nord), pour:

Immeuble sis 3, Grande-Rue, à Roubaix (Nord), appartenant à Schillio et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 février 1942);

Immeuble sis 3 et 5, rue Caumartin, à Lille (Nord), appartenant à Schillio et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 février 1942);

Immeuble sis 41, rue des Pyramides, à Lille (Nord), appartenant à Schillio et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 février 1942).

M. Eluis (Camille), à Salins (Seine-et-Marne), pour l'immeuble sis à Salins (Seine-et-Marne), appartenant à Idessesse (Germaine) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 17 février 1942).

M. Escoubeyron, huissier à Soustons (Landes), pour la ferme sise « Dezo » et « Benquet », à Saint-Martin-des-Landes, appartenant à Noumez (Jacques) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 11 septembre 1942).

M. Favier, 9, rue E.-Psichari, à Paris, pour:

Immeuble sis « Le Champ de la Chair aux Gens », à Jouy-sur-Morin (Seine-et-Marne), appartenant à Marier (Edmond) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 3 février 1942);

Immeuble sis rue du Parc-de-l'Epinette, à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), appartenant à Hufnagel (Léon) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 23 janvier 1942);

Immeuble sis rue Cécile-Villeron, à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), appartenant à Hufnagel (Léon) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 23 janvier 1942);

Immeuble sis avenue Carnot, à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), appartenant à Hufnagel et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 23 janvier 1942);

Immeuble sis 1, rue Plâtrière, à Melun (Seine-et-Marne), appartenant à Lévy (Amédée) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 2 janvier 1942).

M. d'Erceville, 13, boulevard de la République, à Versailles (Seine-et-Oise), pour l'immeuble sis 101, route de Bourgogne, à Veneux-les-Sablons, et 4.000 m² de terrain situé en face de l'immeuble appartenant à Levy-Brahl (Isaac) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 12 septembre 1942)

M. Dhuy, 12, place Fillion-Charles, à Paris, pour l'immeuble sis 37, avenue Voltaire, à Mitry-Mory (Seine-et-Marne), appartenant à Krachesitz (Israël) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 8 avril 1942).

Me Drouhet, huissier, rue du Meillet, à Evreux (Eure), pour l'immeuble sis « La Madeleine », à Evreux (Eure), appartenant à succession Francfort et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 16 avril 1942).

M. Dubosq, 24, avenue de Friedland, à Paris, pour l'immeuble sis cours des Boulangers, à la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne), appartenant à Levy (Edmond) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 3 janvier 1942).

M. Dubuquoy (G.), 12, rue Pierre-Gillon, à Troyes (Aube), pour l'immeuble sis 24, rue Gornet-Boivin, à Romilly-sur-Seine (Aube), appartenant à Waldmann et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 11 février 1942).

M. Dugues, 19, rue Marc, le Havre (Seine-Inférieure), pour l'immeuble sis 42 et 44, rue de Paris, à Rouen (Seine-Inférieure), appartenant à Lang (Gustave) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 11 septembre 1942).

M. Dupont (M.), 118, rue Thiers, à Troyes (Aube), pour l'immeuble sis rue Costel-Laurent, à Estissac (Aube), appartenant à Crinetz et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 25 août 1941).

M. Favier, 9, rue E.-Psichari, à Paris: pour:

Immeuble sis 23, avenue du Bois, à Chelles (Seine-et-Marne), appartenant à S. Ulmann et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 3 février 1942);

Immeuble sis « La Croix Blanche », à Servon (Seine-et-Marne), appartenant à Sebaoum et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 19 janvier 1942);

Immeuble sis à Ozouer-le-Voulgis (Seine-et-Marne), appartenant à Geismar et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 20 janvier 1942);

Immeuble sis rue J.-de-Campans, à Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne), appartenant à Bennoun et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 17 janvier 1942).

Me Fouquet-Labelle, notaire à Montreuil-l'Argile (Eure), pour l'immeuble sis à Bosc-Benard-Commin (Eure), appartenant à succession Rouland et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 27 juin 1942).

M. Frossard (Louis), 15, rue des Tennis, à Chaumont (Haute-Marne), pour:

Immeuble sis 10, rue Jeanne-d'Arc, à Saint-Dizier (Haute-Marne), appartenant à Michel Wahl (René) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 23 mars 1942);

Immeuble sis 12, rue Jeanne-d'Arc, à Saint-Dizier (Haute-Marne), appartenant à Michel Wahl (René) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 23 mars 1942);

Immeuble sis 14, rue Jeanne-d'Arc, à Saint-Dizier (Haute-Marne), appartenant à Michel Wahl (René), et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 23 mars 1942));

Immeuble sis 50, rue de l'Abattoir, à Saint-Dizier (Haute-Marne), appartenant à Mme Michel Rothschild et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 23 mars 1942);

Immeuble sis 17 et 19, rue Thiers, à Saint-Dizier (Haute-Marne), appartenant à Mme Michel Rothschild et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 23 mars 1942).

M. Gauthier, 32, rue Pasteur, à Esbly (Seine-et-Marne), pour l'immeuble sis rue Gambetta, à Esbly (Seine-et-Marne), appartenant à Sylvé Daniel et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 22 juillet 1942).

M. Grison, 16, avenue Victor-Hugo, à Soisy-sous-Montmorency (Seine-et-Marne), pour:

Immeuble sis 54, avenue des Lilas, à Mitry-Mory (Seine-et-Marne), appartenant à Schuller (Louis) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 5 mars 1942);

Immeuble sis 40, rue Henri-Barbusse, à Mitry-Mory (Seine-et-Marne), appartenant à Kabinsky (Aaron) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 5 mars 1942);

Immeuble sis 30, avenue Jean-Jaurès, à Mitry-Mory (Seine-et-Marne), appartenant à Seegmann et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la daet du 5 mars 1942);

Immeuble sis 14, rue E.-Vartin, à Mitry-Mory (Seine-et-Marne), appartenant à Epstein (Louis) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 5 mars 1942).

M. Herpelin, 13, rue du Docteur-Pouillot, à Melun (Seine-et-Marne), pour l'immeuble sis 10, rue du Palais-de-Justice, à Melun (Seine-et-Marne), appartenant à Marco et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 7 septembre 1941).

M. Hommel (Antoine), 17, avenue du Château-d'Eau, à Belfort, pour l'immeuble sis, rue Albert-Thomas, 23, à Belfort, appartenant à Lorach et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 mai 1942).

M. Humbert (Louis), 1, rue d'Alsace, à Chaumont (Haute-Marne), pour l'immeuble sis 52, Grande-Rue, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), appartenant à Mme Ulmo Hesse et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 9 mars 1942).

M. Jublain (Léon), à Mouroux (Seine-et-Marne), pour l'immeuble sis à Coulommiers (Seine-et-Marne), appartenant à Mortier (Pierre) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 26 juin 1942).

M. Lacroze, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), pour l'immeuble sis à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), appartenant à veuve Weill et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 16 décembre 1942).

M. Larée (Marcel), 2, rue du 49e, à Bayonne (Basses-Pyrénées), pour l'immeuble sis villa « Godfray », à Biarritz (Basses-Pyrénées), appartenant à Godfray et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 11 septembre 1942).

M. Lenoir, à Jouy-sur-Morin (Seine-et-Marne), pour l'immeuble sis à Jouy-sur-Morin (Seine-et-Marne), appartenant à Nersum (Moïse) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 29 décembre 1941).

M. Lhermey, boulevard Carnot, à Provins (Seine-et-Marne), pour l'immeuble sis à Villiers-Saint-Georges (Seine-et-Marne), appartenant à Schevoer et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 27 juin 1942).

M. Lievaux (Ernest), à la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne), pour l'immeuble sis « Hôtel de Paris », à la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne), appartenant à Laenger et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 29 décembre 1941).

M. Martel, 110, avenue du Commerce, à Mitry-Mory (Seine-et-Marne), pour l'immeuble sis 125, avenue de la Gare, à Mitry-Mory (Seine-et-Marne), appartenant à Moys dit Mosar et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 10 avril 1942).

M. Maugras, 24, cours Raoult, à Meaux (Seine-et-Marne), pour l'immeuble sis 3, petite-rue Saint-Christophe, à Meaux (Seine-et-Marne), appartenant à Grumberg et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 16 octobre 1941).

M. Meyet, maire de Montry (Seine-et-Marne), pour l'immeuble sis à Coupvray (Seine-et-Marne), appartenant à Brunsvig et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 2 février 1942).

M. Millot-Aubert (André), 6, place de l'Hôtel-de-Ville, à Langres (Haute-Marne), pour l'immeuble sis à Rimaucourt (Haute-Marne), appartenant à Ulmo (Pierre) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 5 juin 1942).

M. Naze, à Claye-Souilly (Seine-et-Marne), pour l'immeuble sis 26, rue Berthe, à Claye-Souilly (Seine-et-Marne), appartenant à Picard-Samuel et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 30 janvier 1942).

M. Olivier (Emile), 2, rue Saint-Charles, à Versailles (Seine-et-Oise), pour:

Immeuble sis 14, rue du Pain, à Versailles (Seine-et-Oise), appartenant à Lévy (Paul) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 11 septembre 1942);

Immeuble sis 21, rue du Maréchal-Foch, à Versailles (Seine-et-Oise), appartenant à Lévy (Paul) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 11 septembre 1942).

M. Petit-Nouvellon, 73, boulevard Haussmann, à Paris, pour l'immeuble sis rue des Rigollets, à Veneux-les-Sablons (Seine-et-Marne), appartenant à Judenstein et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 4 août 1941).

M. Pierron, à Ervy-le-Châtel (Aube), pour l'immeuble sis avenue des Petits-Fossés, à Ervy-le-Châtel (Aube), appartenant à Weill (Achille) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 25 août 1941).

M. Pillain, à Laneuveville-devant-Nancy (Meurthe-et-Moselle), pour:

Immeuble sis 50, rue Harquel, à Einville-au-Jard (Meurthe-et-Moselle), appartenant à Samuel (Moïse) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 16 décembre 1941);

Immeuble sis 48, rue Harquel, à Linville-au-Jard (Meurthe-et-Moselle), appartenant à Samuel (Moïse) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 16 décembre 1941);

Immeuble sis 30, rue du Colonel-Thiébaut, à Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle), appartenant à Samuel (Benjamin) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 16 décembre 1941);

Immeuble sis 4, rue des Ecoles, à Dombasle (Meurthe-et-Moselle), appartenant à Zilberg (Pierre) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 16 décembre 1941).

M. L. Pinson, 14, rue des Quinze-Vingts, à Troyes (Aube), pour l'immeuble sis 5, rue Charlemagne, à Troyes (Aube), appartenant à Worms (Albert) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 2 octobre 1941).

M. Poirée (Pierre), 10, place de l'Hôtel-de-Ville, à Lagny (Seine-et-Marne), pour:

Immeuble sis 8, rue du Chemin-de-Fer, à Lagny (Seine-et-Marne), appartenant à Schwob (Julien) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 3 février 1942).

Immeuble sis 20, rue Vacheresse, à Lagny (Seine-et-Marne), appartenant à veuve Baumann et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 30 janvier 1942).

M. L. Puech, à Dampmart (Seine-et-Marne), pour l'immeuble sis 56, rue du Château, à Dampmart (Seine-et-Marne), appartenant à Rose (Paul) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 15 janvier 1942).

M. Rechatin (Henri), 29, place du Grand-Marché, à Bordeaux (Gironde), pour l'immeuble sis rue Sainte-Catherine, 152, à Bordeaux (Gironde), appartenant à Hirsch (Adolphe) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 11 septembre 1942).

M. Seigneur, 7, rond-point du Pont-Mirabeau, à Paris, pour:

Immeuble sis 14, rue de Melun, à Pontault-Combault (Seine-et-Marne), appartenant à Lentchiski et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 3 février 1942);

Immeuble sis à Jouy-sur-Morin (Seine-et-Marne), appartenant à Hoffmann et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 13 janvier 1942).

M. Simier, à Vaires-sur-Marne (Seine-et-Marne), pour l'immeuble sis chemin des Etoisies, à Lagny, appartenant à Glazard et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 11 avril 1942).

M. Simon, 83, rue de Monceau, à Paris, pour l'immeuble sis au Clair-Bastard, à Poses (Eure), appartenant à Levi-Alvares et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 27 novembre 1941).

M. Simonet, à Jablines (Seine-et-Marne), pour l'immeuble sis à Jablines-Lesches (Seine-et-Marne), appartenant à Holtz et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 24 février 1942).

M. Simier, à Vaires-sur-Marne (Seine-et-Marne), pour l'immeuble sis à Torcy (Seine-et-Marne), appartenant à Benveniste et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 11 avril 1942).

M. Thierry, 5 *bis*, rue de la République, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), pour l'immeuble sis 2, rue Cyffié, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), appartenant à Mme veuve Schlagmann (Rachel) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 16 juillet 1942).

M. Vauthier, à Aix-en-Othe (Aube), pour l'immeuble sis 1, place de l'Hôtel-de-Ville, à Aix-en-Othe (Aube), appartenant à Crinetz (Soly) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 25 août 1941).

M. Viallard (Pierre), 48, rue Cambon, à Paris, pour l'immeuble sis 11, rue de la Marne, à Lagny (Seine-et-Marne), appartenant à Sorano et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 21 octobre 1941).

M. Vivien (Raoul), rue de Lisieux, à Bernay (Eure), pour l'immeuble sis villa « Le Norval », à Bernay (Eure), appartenant à J.-E. Stern (Antoine) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 18 novembre 1941).

M. Woutaz, 20, rue Carnot, à Romilly-sur-Seine (Aube), pour l'immeuble sis 72, rue Voltaire, à Romilly-sur-Seine (Aube), appartenant à Rubens (Nathan) et tous autres copropriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 25 août 1941).

Fait à Paris, le 26 novembre 1942.

DARQUIER DE PELLEPOIX.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Maires.

Par arrêtés du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, en date du 21 décembre 1942, pris en application de la loi du 16 novembre 1940 portant réorganisation des corps municipaux:

M. Guerrier (René), industriel, est nommé maire de la ville de Tours (Indre-et-Loire), en remplacement de M. Morin, démissionnaire.

M. Amoudru (Paul), président honoraire du tribunal civil, est nommé maire de la ville de Dôle (Jura), en remplacement de M. Poitaire, décédé.

Adjoints aux maires.

Par arrêtés du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, en date du 21 décembre 1942, pris en application de la loi du 2 août 1941 relative aux maires et adjoints des arrondissements de Paris:

M. de Saint-Denis (Charles), huissier, est nommé adjoint suppléant au maire du 16e arrondissement de la ville de Paris.

M. Pignet, adjoint au maire du 16e arrondissement de la ville de Paris, est nommé adjoint au maire du 17e arrondissement, en remplacement de M. Gibert.

M. Gibert, adjoint au maire du 17e arrondissement de la ville de Paris, est nommé adjoint au maire du 16e arrondissement, en remplacement de M. Pignet.

M. Falck (Félix), directeur honoraire de l'office du gouvernement général de l'Algérie, est nommé adjoint au maire du 16e arrondissement de la ville de Paris, en remplacement de M. Chaintreuil, démissionnaire.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret n° 3480 du 1er décembre 1942 portant règlement d'administration publique et modifiant l'organisation du conseil des prud'hommes de la Seine.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, et du secrétaire d'Etat au travail,

Vu le titre Ier du livre IV du code du travail;

Vu la loi n° 4900 du 31 décembre 1941 relative à l'institution et à la modification des conseils de prud'hommes;

Vu l'article 7 de la loi du 13 janvier 1939 relative à la situation, au regard de la légis-

lation du travail, des concierges d'immeubles à usage d'habitation;

Vu le décret du 23 mars 1908 portant réorganisation du conseil de prud'hommes de Paris, modifié notamment par le décret du 27 mars 1914, ainsi que les tableaux y annexés;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — La répartition des professions et le nombre des prud'hommes patrons et employés fixés dans les tableaux annexés aux décrets des 23 mars 1908 et 27 mars 1914 relatifs au conseil de prud'hommes de Paris sont complétés, en ce qui concerne la section du commerce et la section des métaux et industries diverses, conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, et le secrétaire d'Etat au travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français.

Fait à Vichy, le 1er décembre 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY.

Le secrétaire d'Etat au travail,
HUBERT LAGARDELLE.

ANNEXE

Section du commerce.

	NOMBRE de prud'hommes.	
	Patrons.	Employés.
9e catégorie.		
Concierges d'immeubles à usage d'habitation et leurs employeurs (loi du 13 janvier 1939)....	2	2

Section des métaux et industries diverses.

Ajouter à la liste des professions figurant dans la troisième catégorie:

« Opérateurs chargés de la projection de films ».

Magistrature.

Par arrêté du 21 décembre 1942, sont nommés:

Président du tribunal de première instance de Moutiers, M. de Lagrevol, juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance d'Albertville, en remplacement de M. Perrin, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Grenoble.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance d'Albertville, M. Garapin, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Chambéry, en remplacement de M. de Lagrevol.

Juge au tribunal de première instance de Lyon, sur sa demande, M. Tschiember, juge au tribunal de première instance de Toulon, en remplacement de M. Bergerat, décédé.

Juge au tribunal de première instance de Toulon, M. Rupin, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Draguignan, en remplacement de M. Tschiember.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Draguignan, M. Hodin, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Aix, en remplacement de M. Rupin.

Juge au tribunal de première instance de Lyon, M. Rousselet, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Belley, en remplacement de M. Borel, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Toulon.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Belley, M. Perret, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Rousselet.

Juge au tribunal de première instance de Saint-Etienne, M. Liquier, juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance de Lons-le-Saunier, en remplacement de M. Peronet, qui a été nommé vice-président au tribunal de première instance de Marseille.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Lons-le-Saunier, M. Pabst, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Montpellier, en remplacement de M. Liquier.

Juge de 2e classe au tribunal de première instance d'Albertville, sur sa demande, M. Charignon, juge de 2e classe au tribunal de première instance d'Aix, en remplacement de M. Biboud, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Grenoble.

Juge de 2e classe au tribunal de première instance d'Aix, sur sa demande, M. Florens, juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance de Chinon, en remplacement de M. Charignon.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Chinon, M. Dorotte, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Poitiers, en remplacement de M. Florens.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône, M. Bajotet, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Dijon, en remplacement de M. Prost, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Charleville, M. Michel, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Nancy, en remplacement de M. Didion, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Coulommiers.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Dôle, M. Auclair, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Besançon, en remplacement de M. Germain, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Dôle.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Saint-Mihiel, M. Mondon, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Nancy, en remplacement de M. Durat, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Sedan.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Briey, M. Cosson, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Nancy, en remplacement de M. Fulhaber, qui a été nommé vice-président au tribunal de première instance de Briey.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Nancy, M. Kirschner, procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Dié, en remplacement de M. Guillard, qui a été déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Dié, sur sa demande, M. Facq, procureur de la République près le tribunal de première instance de Charolles, en remplacement de M. Kirschner.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Charolles, M. Beyer, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Sarreguemines, en remplacement de M. Facq.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Pontarlier, M. Armand, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Dôle, en remplacement de M. Dubost, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Toulon.

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Dôle, M. Perrin, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Grenoble en remplacement de M. Armand.

Sont chargés, pour trois ans, des fonctions de l'instruction aux tribunaux de première instance ci-après désignés:

Albertville. — M. Garapin, nommé juge au siège par le présent arrêté, en remplacement de M. Lagrevol.

Albi. — M. Guibert, juge audit tribunal, en remplacement de M. Cassagnou, qui reprend, sur sa demande, à compter du 1er janvier 1943, ses fonctions de juge au siège.

Beaune. — M. Peretti, juge audit tribunal, en remplacement de M. Armand, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Dole.

Briey. — M. Cosson, nommé juge au siège par le présent arrêté, en remplacement de M. Fulhaber.

Chinon. — M. Dorotte, nommé juge au siège par le présent arrêté, en remplacement de M. Florens.

Dole. — M. Auclair, nommé juge au siège par le présent arrêté, en remplacement de M. Germain.

Lons-le-Saunier. — M. Pabst, nommé juge au siège par le présent arrêté, en remplacement de M. Liquier.

Lyon. — M. Bucher, juge audit tribunal, en remplacement de M. Bergerat, décédé.

Lyon. — M. Rousselet, nommé juge au siège par le présent arrêté, en remplacement de M. Borel.

Saint-Etienne. — M. Liquier, nommé juge au siège par le présent arrêté, en remplacement de M. Peronet.

Saint-Mihiel. — M. Mondon, nommé juge au siège par le présent arrêté, en remplacement de M. Durat.

Vouziers. — M. Brenot, juge audit tribunal, en remplacement de M. Bertrand, décédé.

M. Sementery, président du tribunal de première instance de Cusset, est élevé à la 2e classe et maintenu dans ses fonctions actuelles.

Grande chancellerie de la Légion d'honneur.

DÉCRET N° 2630 DU 14 DÉCEMBRE 1942 INFLIGEANT DES PEINES DISCIPLINAIRES

Par décret en date du 14 décembre 1942, pris en exécution des décrets des 16 mars et 24 novembre 1852, les peines disciplinaires ci-après ont été prononcées:

Est exclu de la Légion d'honneur, rayé des contrôles de la médaille militaire, à partir de la date du décret et privé, en outre, définitivement, du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie:

M. Lacomme (Henri), capitaine d'infanterie coloniale en retraite. Médaillé militaire du 28 décembre 1928. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 juin 1935.

Est rayé des contrôles de la médaille militaire, à partir de la date du décret et privé, en outre, définitivement, du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie:

M. Henriet (Numa-Armand), adjudant-chef de la chefferie du génie de Bourg, recrutement de Belfort, mle 2129. Médaillé militaire du 11 juin 1937.

Est suspendu pendant deux ans, à compter de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire et privé, en outre, pendant le même laps de temps, du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie:

M. Vache (Joseph-Auguste), adjudant de gendarmerie en retraite, recrutement de Montélimar, mle 496. Médaillé militaire du 4 décembre 1915.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Courtiers en valeurs mobilières auprès de la bourse de Paris.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

Vu la loi n° 290 du 14 février 1942 relative à l'organisation et au fonctionnement des bourses de valeurs;

Vu le décret n° 2388 du 3 août 1942 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 14 février 1942;

Vu l'arrêté du 21 septembre 1942 relatif aux courtiers en valeurs mobilières auprès de la bourse de Paris,

Arrête:

Article unique. — Les articles 1er et 3 de l'arrêté du 21 septembre 1942 sont modifiés ainsi qu'il suit:

« *Art.* 1er. — Le nombre maximum des courtiers en valeurs mobilières pouvant exercer auprès de la bourse de Paris est fixé à 44 ».

« *Art.* 3. — Le montant minimum du fonds commun de garantie constitué entre les courtiers en valeurs mobilières exerçant auprès de la bourse de Paris par application de l'article 17 de la loi du 14 février 1942 et conformément aux dispositions du décret n° 2388 du 3 août 1942 est fixé à 11 millions de francs ».

Fait à Paris, le 14 décembre 1942.

PIERRE CATHALA.

Caisse centrale de crédit coopératif.

Par arrêté en date du 8 décembre 1942, M. Barbier de La Serre, inspecteur général des finances honoraire, est nommé président du conseil d'administration de la caisse centrale de crédit coopératif.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Unification des organismes professionnels de mutualité agricole dans les départements du Morbihan et de la Loire-Inférieure.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement,

Vu la loi du 2 décembre 1940 relative à l'organisation corporative de l'agriculture, notamment son article 9;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1941 fixant les conditions dans lesquelles sera réalisée, à l'échelon régional et départemental, l'unification par branche d'activité des organismes professionnels de mutualité agricole;

Vu la délibération en date de 7 mai 1942 du conseil d'administration de la fédération corporative de la mutualité agricole;

Vu l'arrêté du 21 juillet 1942 relatif aux organismes professionnels de mutualité agricole des départements du Morbihan et de la Loire-Inférieure;

Sur la proposition du directeur des services professionnels et sociaux,

Arrête:

Art. 1er. — Le premier alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 21 juillet 1942 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

Au lieu de:

« Est prononcée la fusion partielle de la caisse régionale de Bretagne de réassurance bétail, ayant son siège social à Landerneau, pour la partie de ses opérations concernant les départements du Morbihan et de la Loire-Inférieure, avec la caisse de réassurance mutuelle agricole contre la mortalité du bétail de la Loire-Inférieure ayant son siège social à Nantes, 3, place de la Petite-Hollande ».

Lire:

« Est prononcée la fusion partielle de la caisse régionale de Bretagne, siège social à Landerneau, de la Caisse de réassurance mutuelle agricole contre la mortalité du bétail de la Bretagne méridionale, ayant son siège social à Vannes, 6, rue Richemont, et de la Caisse régionale de réassurance agricole contre la mortalité du bétail, ayant son siège social à Vannes, 20, rue de la Loi, pour la partie de leurs opérations concernant les départements du Morbihan et de la Loire-Inférieure, avec la Caisse de réassurance mutuelle agricole contre la mortalité du bétail de la Loire-Inférieure ayant son siège social à Nantes, 3, place de la Petite-Hollande ».

Art. 2. — Au deuxième alinéa de l'article 4 de l'arrêté du 21 juillet 1942, au lieu de: « Meignent », lire: « Meignen ».

Art. 3. — L'article 6 de l'arrêté du 21 juillet 1942 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

Au lieu de:

« Les caisses maintenues ou instituées par le présent arrêté et par celui du 14 mars 1942 réalisent l'unification des organismes professionnels agricoles d'assurances sociales et d'allocations familiales agricoles du département de la Loire-Inférieure et du Morbihan, dont le siège social est fixé à Nantes, 5, quai Duguay-Trouin »,

Lire:

« Les caisses maintenues ou instituées par le présent arrêté et par celui du 14 mars 1942, réalisant l'unification des organismes professionnels d'assurances sociales et d'allocations familiales agricoles du département de la Loire-Inférieure, constituent la Fédération de la mutualité agricole de la Loire-Inférieure et du Morbihan, dont le siège social est fixé à Nantes, 5, quai Duguay-Trouin ».

Art. 4. — L'article 10 de l'arrêté du 21 juillet 1942 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

Au lieu de:

« Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er janvier 1941 ».

Lire:

« Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er janvier 1942 ».

Art. 5. — Le directeur des services professionnels et sociaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 19 décembre 1942.

MAX BONNAFOUS.

Conditions à remplir par les juments pour être considérées comme poulinières d'élite.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement,

Vu les arrêtés des 10 et 17 mars 1942 relatifs à la taxation du prix des chevaux;

Vu le rapport de l'inspecteur général, chef du service des haras,

Arrête:

Art. 1er. — Sont considérées comme poulinières d'élite les juments inscrites au Stud-Book Breton ayant obtenu à trois ans une prime de conservation et celles ayant été primées dans la première moitié aux concours organisés ou subventionnés par l'administration des haras.

Art. 2. — L'inspecteur général chef du service des haras est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 novembre 1942.

MAX BONNAFOUS.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Indemnité annuelle des membres de l'Institut.

Par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances en date du 11 décembre 1942, le paragraphe 2 de l'article 1er du décret du 22 mai 1928, modifié par l'arrêté du 30 juin 1942, est abrogé et remplacé par le suivant :

« L'indemnité annuelle allouée à chacun des membres de l'Institut (indemnité et droits de présence) est de 10.000 fr. Cette indemnité continuera d'être répartie suivant les règlements intérieurs de chacune des académies ».

Ecole nationale préparatoire à l'enseignement dans les collèges de Saint-Cloud.

Par arrêté en date du 15 décembre 1942, M. Fraudet, inspecteur général de l'instruction publique, est chargé, à titre provisoire, des fonctions de directeur de l'école nationale préparatoire à l'enseignement dans les collèges de Saint-Cloud, à partir du 1er janvier 1943, en suppléance de M. Georgin, titulaire du poste, directeur du cabinet du ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 14 décembre 1942, M. Petit-Dutaillis, agrégé près de la faculté de médecine de Paris, est nommé provisoirement, à compter du 15 décembre 1942, professeur de pathologie chirurgicale à cette même faculté (dernier titulaire : M. Quenu, transféré).

Par arrêté en date du 14 décembre 1942, M. Chabrol, agrégé près de la faculté de médecine de Paris, est nommé provisoirement, à dater du 15 décembre 1942, professeur de pathologie médicale à cette même faculté (dernier titulaire : M. Vallery-Radot).

Par arrêté en date du 14 décembre 1942, M. Chailley-Bert, agrégé près de la faculté de médecine de Paris, est nommé provisoirement à dater du 15 décembre 1942, professeur de physiologie à la faculté de médecine de Nancy (dernier titulaire : M. Santenoise).

Ordre des architectes.

Par arrêté du 11 décembre 1942, ont été nommés au conseil régional de l'ordre des architectes de la circonscription de Douai, en remplacement de membres démissionnaires :

Membres.

MM.

Cordonnier, 8 *bis*, rue Marais, à Lille.
Corbeau, 3, avenue Germaine, à la Madeleine.
Decaux, 21, rue d'Amiens, à Arras.
Dehaudt, 76, rue Sainte-Catherine, à Lille.
Duquesnoy, 18, rue Massenet, à Courrières.
Debatte, 30, rue de la Bassée, à Lille.
Forest, 12, rue du Château, à Tourcoing.
Gruson, 28, rue Désiré-Courcot, à Mons-en-Barœul.
Lafitte, 10, rue de la Liberté, à Maubeuge.
Morel, 17, rue du Sud, à Dunkerque.

Président.

M. Decaux.

Beaux-arts.

Par arrêté en date du 8 décembre 1942, M. Jean Dupas, membre de l'Institut, grand prix de Rome de peinture, est nommé professeur chef d'atelier de peinture à l'école nationale supérieure des beaux-arts, à compter du 1er octobre 1942, en remplacement de M. Pougheon, appelé à d'autres fonctions.

MINISTÈRE DE L'INFORMATION

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Par arrêté en date du 19 décembre 1942, Mme Yvette Dusart est nommée chargée de mission au cabinet du secrétaire d'Etat, en remplacement de M. Claude Popelin, démissionnaire.

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES COMMUNICATIONS

Décret relatif au déclassement des différentes sections du réseau suburbain des tramways de Saint-Etienne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 août 1942: page 2846, dans le préambule, 1re colonne, entre le visa du décret du 18 octobre 1905 et celui des délibérations du conseil général de la Loire du 10 mai 1940 et de la commission administrative du 13 juin 1941, ajouter: « Vu le décret du 31 août 1915 »; 2e colonne, au lieu de: « sur le rapport du préfet de la Loire du 11 février 1941 », lire: « sur le rapport du préfet de la Loire du 11 février 1942 »; article 1er, 2e colonne, au lieu de: « Côte Chaude-Michon... », lire: « octroi de Michon... »; au lieu de: « Cinq-Chemins à la côte Thiollière », lire: « Cinq-Chemins à Saint-Jean-Bonnefonds ».

Décret relatif à l'organisation de l'école technique des mines de Douai.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 novembre 1942: page 3831, 1re colonne, 2e alinéa, au lieu de: « Vu le décret du 1er juin 1941 portant organisation de l'école technique des mines d'Alès », lire: « Vu le décret du 1er juin 1941 portant organisation de l'école technique des mines de Douai ».

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA GUERRE

Décret n° 3633 du 8 décembre 1942 portant nomination dans la Légion d'honneur.

Par décret du 8 décembre 1942 rendu sur la proposition du général de corps d'armée, secrétaire d'Etat à la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du 13 août 1942:

Au grade de chevalier.

GENDARMERIE

LEGRAND (Jean-Baptiste-Henri), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne. Médaillé militaire du 13 décembre 1938. Titres exceptionnels; gendarme très brave. N'obéissant qu'au sentiment du devoir, n'a pas hésité à interpeller et à tenir en respect cinq terroristes dangereux qu'il recherchait avec un de ses camarades. Grièvement blessé par deux autres terroristes dissimulés à proximité, a engagé le combat avec eux et s'est élancé résolument à leur poursuite avec un mépris absolu du danger jusqu'au moment où il perdit connaissance, donnant ainsi le plus bel exemple de courage et de dévouement.

Légion d'honneur et médaille militaire.

MÉDAILLE MILITAIRE

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 décembre 1942: page 4083, 1re colonne, au lieu de: « Bouaoud ben Aissa ben Boulaf, mle 173, tirailleur au 29e rég. de tirailleurs », lire: « ben Houlaf »; 2e colonne, après: « Sorin », ajouter: « Edmond ».

Personnel militaire.

Par arrêté en date du 1er décembre 1942, M. le capitaine d'infanterie Albert (Joseph-Alfred-Auguste), en congé d'armistice, est déclaré démissionnaire d'office, en application des dispositions de la loi du 11 août 1941 sur les sociétés secrètes.

Cet officier sera rayé des contrôles à la date du 28 août 1942.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA MARINE

Médaille militaire.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 21 décembre 1942, pris en application du décret du 5 septembre 1939, a été inscrit au tableau spécial de la médaille militaire:

Le second maître radiotélégraphiste Messager (Yves), mle 763 B. 30, pour « faits de guerre ». A été cité.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COLONIES

Décret n° 3730 du 17 décembre 1942 portant promotions et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 17 décembre 1942, pris sur la proposition du secrétaire d'Etat aux colonies, sont promus et nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre exceptionnel:

Au grade d'officier.

MM.

Rivoal (Henri-Georges), résident supérieur, gouverneur de la Cochinchine.

Delsalle (Pierre - Abel), résident supérieur au Tonkin.

Le Nestour (Honoré-Martin), médecin inspecteur de l'assistance en Annam.

Au grade de chevalier.

M. Maitan (Maurice), inspecteur principal de la sûreté du Tonkin.

Groupements professionnels des transports en Indochine.

Par arrêté en date du 19 décembre 1942, sont nommés, pour 1942, dans le comité d'organisation et le groupement professionnel des transports, au titre des sous-sections locales en Indochine:

Transports routiers. — Président: M. Chalumeau.

Transports maritimes. — Président: M. Brunet.

Transports ferroviaires. — Président: M. Alfano.

Personnel colonial.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 22 décembre 1942, M. Vian (Eugène), assistant météorologiste stagiaire des colonies, a été licencié de son emploi pour aptitude générale insuffisante.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA SANTÉ

Décret n° 3554 du 3 décembre 1942 portant acceptation d'une démission.

Par décret en date du 3 décembre 1942, a été acceptée la démission de M. Digard (Henri), directeur à l'administration centrale, en disponibilité sur sa demande.

M. Digard est nommé directeur honoraire au secrétariat d'Etat à la santé.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 18 décembre 1942, M. Faggianelli, rédacteur à l'administration centrale, est nommé régisseur de l'avance de 15.000 fr. instituée par l'arrêté interministériel du 9 mai 1941 pour le payement des menues dépenses de l'échelon gouvernemental du secrétariat d'Etat à la santé, en remplacement de M. Trillat.

Administration centrale.

Par arrêté du 2 décembre 1942, Mme Boyer, secrétaire au service du personnel du haut commissariat de France en Syrie et au Liban, a été nommée commis principal d'ordre et de comptabilité de 1re classe à l'administration centrale, à compter du 1er octobre 1942.

Sanatoriums publics.

Par arrêté du 4 décembre 1942, M. le docteur Brenugat a été nommé médecin adjoint au sanatorium de la Meynardie (Dordogne occupée).

Par arrêté du 8 décembre 1942, M. le docteur Acher-Dubois a été nommé médecin adjoint au sanatorium de Bodiffe (Côtes-du-Nord).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'AVIATION

Décret n° 3661 du 21 décembre 1942 modifiant l'article 4 du décret du 5 juin 1941 relatif aux conditions d'admission des licenciés ès sciences à l'école nationale supérieure de l'aéronautique.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et du secrétaire d'Etat à l'aviation;

Vu la loi du 27 octobre 1940 relative à la réorganisation de l'école nationale supérieure de l'aéronautique;

Vu le décret du 28 octobre 1940 pris pour l'application de la loi précitée;

Vu le décret du 5 juin 1941 apportant des modifications au décret du 28 octobre 1940,

Décrétons :

Art. 1er. — L'article 4 du décret du 5 juin 1941 est modifié comme suit :

« A titre transitoire, pour l'année scolaire 1942-1943, les licenciés ès sciences pourront être admis sans examen en première année dans la limite des places disponibles ».

Art. 2. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat à l'aviation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 21 décembre 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le secrétaire d'Etat à l'aviation,
Cl JANNEKEYN.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
PIERRE CATHALA.

Administration centrale.

Par arrêté du 21 décembre 1942, ont été nommés, à compter du 21 décembre 1942 :

Rédacteur de 3e classe.

Mlle Gaschet.

Rédacteurs stagiaires.

MM. Barton, Estournet, Germain, Baqué, Beau.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Avis de concours pour le recrutement d'inspecteurs chauffeurs mécaniciens de la police nationale.

Un concours d'admission à l'emploi d'inspecteurs chauffeurs mécaniciens de la police nationale s'ouvrira dans la France métropolitaine le 25 mars 1943.

Vingt places environ sont prévues.

Les candidats doivent posséder au moins le certificat d'études primaires ainsi que le permis de conduire les automobiles « tourisme », « poids lourds » et « motocyclettes ».

Des centres de concours seront institués pour l'écrit au siège de l'intendance de police des préfectures régionales ainsi qu'à Paris et Ajaccio. Les épreuves techniques se dérouleront dans les deux zones à une date ultérieure.

Les demandes devront être adressées, avant le 25 janvier 1943, dernier délai, à la direction générale de la police nationale (1er bureau), soit à Vichy, hôtel Balmoral, soit à Paris (8e), 61, rue de Monceau, suivant la résidence du candidat.

Ministère de l'économie nationale et des finances.

Avis relatif au tirage de la vingt-quatrième tranche de la loterie nationale 1942.

Le tirage de la vingt-quatrième tranche de la loterie nationale 1942 aura lieu en présence du public, à Paris, le samedi 2 janvier 1943, à seize heures trente.

Ministère de l'économie nationale et des finances.

TRIBUNAL INTERDEPARTEMENTAL DES DOMMAGES DE GUERRE DE PARIS
(Application de l'article unique de la loi du 17 juillet 1928.)

AVIS DE NOTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article unique de la loi du 17 juillet 1928, les intéressés dont les noms suivent sont avisés que dans les audiences indiquées ci-dessous le tribunal interdépartemental des dommages de guerre de Paris a statué sur leur demande d'indemnité de dommages de guerre.

Les intéressés sont avisés que cette publication fait courir le délai de recours devant la commission supérieure des dommages de guerre.

NUMÉROS des dossiers au greffe.	NOMS ET PRÉNOMS des intéressés.	LIEU DU DOMMAGE		NATURE et catégories des dommages.
		Département.	Commune.	
	Audience du 24 avril 1940.			
6721 B	Mme veuve Goujon (Marie)	Russie	Moscou	2e et 3e cat.
6975 B	Société de secours mutuels de Pétrograd.	Russie	Pétrograd	2e catégorie.
6979 B	Société anonyme soies asiatiques Lilienthal.	Russie	Moscou	2e catégorie.
7834 B	M. Ludolfe (Léon)	Russie	Moscou	2e catégorie.
7871 B	Mlle Guzzy (Félicie)	Russie	Moscou	2e catégorie.
	Audience du 25 novembre 1941.			
9596 B	Consorts Piganeau	Gironde	Mérignac	3e catégorie.
	Audience du 16 juin 1942.			
9598 B	Mme veuve Mallet de Buysère	Nord	Marquette-les-Lille	2e catégorie.
	Audience du 30 juillet 1942.			
10589	Consorts de Guillebon	Somme	Mesnil-Martinsart	Remploi.
4005 B	M. Durand (Pierre)	Nord	Lille, 65, rue de Lens.	1re catégorie.
4006 B	M. Durand (Pierre)	Nord	Lille, 113, rue Barthélémy-Delespaul et 32, rue de Lens.	3e catégorie.
9604 B	Les héritiers de Mme Pertuisot-Rigaux.	Oise	Port-Salat, commune de Longueil-Ste-Marie.	2e catégorie.
9605 B	M. Leclerc (Charles)	Oise	Compiègne, rue des Gourneaux.	2e catégorie.
9606 B	M. Barbier (Roger)	Oise	Compiègne, 1, rue de Clamart.	2e catégorie.

Ministère de la production industrielle et des communications.

Avis de concours pour le recrutement de cantonniers chefs des ponts et chaussées.

Un concours pour le recrutement de cantonniers chefs des ponts et chaussées et du service vicinal aura lieu à Niort (Deux-Sèvres) le 21 juin 1943, dans les conditions fixées par l'arrêté du ministre des travaux publics en date du 18 janvier 1937, publié au *Journal officiel* du 20 janvier 1937.

Les candidats étrangers à l'administration devront faire parvenir, avant le 30 avril 1943, leur demande d'admission, accompagnée des pièces énumérées au paragraphe B de l'arrêté précité, à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à Niort.

Des renseignements complémentaires seront adressés à tous les candidats qui en feront la demande munie d'un timbre pour la réponse.

Le nombre de places mises au concours sera fixé ultérieurement et les candidats reçus pourront choisir leur cadre et leur poste dans le département suivant l'ordre de classement obtenu.

Un examen pour le recrutement de dix-huit cantonniers chefs aura lieu les 25, 26 et 27 février 1943 à Laon (Aisne). Date limite d'inscription : 1er février 1943.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. Pene, ingénieur en chef, 43, rue du 13-Octobre-1918, à Laon.

INFORMATIONS

Restitutions anonymes au Trésor.

Versement du mois d'octobre 1942.

Il a été versé à titre de « Restitutions anonymes au Trésor » la somme suivante, dont il a été fait recette aux « Produits divers du budget » :

700 fr. à la trésorerie générale d'Albi (Tarn) (récépissé n° 33041 du 7 octobre 1942).

Vichy. — Imprimerie spéciale.

Le Directeur des Journaux officiels :
R. BATON-TARON.